



Innov'Formation

Le présent dispositif a pour objet le soutien et l'accompagnement financier des projets d'innovations et de modernisation portés par les structures de formation sur le territoire régional.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la [Stratégie régionale de transformation et de modernisation des structures de formation](#), votée à l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2020. Les projets attendus pourront porter sur l'ingénierie pédagogique, l'ingénierie de parcours et/ou sur la modernisation de l'offre de service globale des structures de formation.

Objectifs

- Promouvoir et déployer l'innovation en formation pour proposer des pratiques de formation plus adaptées aux demandes des publics ;
- Accompagner des évolutions innovantes dans l'organisation des structures de formation

Bénéficiaires

Pour être éligible au présent dispositif de soutien à l'innovation, à la transformation et à la modernisation, le porteur de projet devra avoir comme activité principale la formation continue et/ou en alternance ou s'inscrire dans un consortium comprenant à minima une structure de formation.

Caractéristiques de l'aide

Le soutien aux projets proposés est versé sous forme de subvention. Il est destiné à financer des projets présentés par un ou plusieurs partenaires intervenant dans le champ de la formation continue et/ou de l'alternance à destination des personnes en recherche d'emploi. Le titulaire de la subvention sera le porteur de projet principal.

Montant et taux de l'aide :

La part de financement prise en charge par la Région est variable en fonction du projet proposé.

- Pour les projets de modernisation de l'offre de services des structures de formation, le taux d'intervention s'élève à 50 %.

Le projet devra permettre la modernisation de l'organisation d'une structure de formation à l'issue d'une démarche de diagnostic et d'accompagnement mise en œuvre selon les critères qualités définies par la Région Normandie et ses partenaires (besoin identifié suite à une démarche qualiopi, suite à une démarche d'appui conseil, etc...).

- Pour les projets innovants, le taux d'intervention est compris entre 70% et 100%.

Le taux d'intervention plafond est fixé à 100% des dépenses subventionnables, au regard du caractère innovant des projets attendus et de la mise à disposition des résultats à l'ensemble de la communauté des structures de formation.

Pour bénéficier de cette aide à 100%, le porteur de projet cède à la Région Normandie, à titre gratuit et non exclusif, l'ensemble des droits sur les résultats liés au projet financé. La Région Normandie pourra dès lors communiquer à tout tiers de son choix, pour ses besoins propres et dans le respect des droits moraux l'ensemble de ces résultats, et notamment pour les destinations suivantes : publication dans les journaux, magazines, revues, brochures, livres, dépliants, plaquettes, prospectus, dossiers de presse, communiqués de presse, chaînes de télévision, réseaux internet, sites internet et applications numériques.

Dépenses éligibles :

Les dépenses liées à la phase d'ingénierie et de développement de projet (temps de conception, mobilisation et animation de partenaires, ingénierie pédagogique, le recours à des consultants...)

L'ensemble des coûts de face à face pédagogique liés au projet si celui-ci s'adosse à une action de formation (moyens humains, locaux, etc.)

Les prestations de communications nécessaires à la promotion du projet (site internet, kakemonos, bannières, affiches, flyers ...).

Des dépenses inhérentes à la mise en œuvre du projet (moyens humains, développement d'outils innovants, achat de matériels).

Modalités de paiement :

Pour une aide à hauteur de 50%, le paiement s'effectuera en deux versements : à la signature de la convention et à la fin de la prestation sous condition de présentation des différentes pièces de paiement.

Pour une aide de 70% et de 100%, le paiement s'effectuera en 3 versements : à la signature de la convention, à la présentation du bilan intermédiaire et à la fin de la prestation sous condition de présentation des différentes pièces de paiement.